



Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 061-21

Objet : *RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 4 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et fonctionnement d'Oùra et d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 061-21

objet **RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 4 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et fonctionnement d'Oùra et d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que les Bureaux du 13 juillet 2010 et 8 décembre 2011 ont respectivement approuvé le déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération et l'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme «centrale Oùra».

Dans ce contexte, la Région a notamment signé avec Grand Chambéry, le 3 juillet 2012, une convention cadre-relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra ainsi qu'une convention de groupement de commandes. Ces conventions ont déjà fait l'objet d'avenants.

Il est proposé d'approuver la signature :

- d'un avenant n° 4 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objet les modifications suivantes :
 - o définir les ambitions et la feuille de route partenariale pour les années 2021-2027,
 - o prendre en compte les modifications intervenues depuis la signature de l'avenant n° 3 à la convention-cadre, en date du 10 mars 2019,
 - o acter l'entrée de nouveaux partenaires dans la communauté Oùra et la sortie de partenaires dans le cadre de transfert de compétence des transports interurbains et scolaires,
 - o définir les modalités de financement des prestations mutualisées des nouveaux marchés qui découlent de cette ambition
 - o prolonger la durée de la présente convention,
- d'un avenant n° 3 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre et le fonctionnement d'Oùra en Auvergne-Rhône-Alpes ayant pour objet de :
 - o modifier l'objet du groupement de commandes, afin d'inclure de nouveaux marchés de fourniture et prestations billettiques,
 - o modifier l'objet et le périmètre de la convention du groupement de commandes.

Les projets joints en annexe précisent les modalités techniques et financières de ces nouvelles dispositions pour l'ensemble des partenaires.

Ceux-ci prévoient une estimation des coûts des futurs marchés pour la période 2022-2027 et fixent les clés de répartition entre toutes les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) partenaires, au prorata de la population et des périmètres des ressorts territoriaux, soit pour Grand Chambéry :

- des coûts d'investissement estimés sur la durée des marchés à 11 132,75 €,
- des coûts de fonctionnement annuels estimés à 64 548,65 €.

Ces nouvelles dispositions financières entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'inscrivent dans la continuité des anciens marchés.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services et à la commande de fournitures, et les conventions de groupement de commandes,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Vu la décision n° 234-11 du Bureau du 8 décembre 2011 approuvant l'adhésion de Grand Chambéry au groupement de commandes coordonné par la Région Rhône-Alpes,

Vu la décision n° 117-13 du Bureau du 20 juin 2013 relative à l'avenant n° 1 à la convention-cadre et à la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre et le fonctionnement d'Oùra,

Vu la décision n° 132-16 du Bureau du 22 juin 2016 relative à l'avenant n° 2 à la convention-cadre de mise en œuvre et de fonctionnement d'Oùra, et la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers,

Vu la décision n° 148-18 du Bureau du 25 octobre 2018 relative à l'avenant n° 3 à la convention-cadre de mise en œuvre et de fonctionnement d'Oùra et l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes,

Vu le budget 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 3 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra, en Auvergne-Rhône-Alpes,

Article 2 : **approuve** l'avenant n° 4 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et pièces à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 061-21

Objet de l'acte :	RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 4 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et fonctionnement d'Oùra et d'un avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	15 avril 2021
Annexe(s) :	avenant 3 GDC OURA, avenant 4 et annexes OURA

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25170H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25170H1

Date de transmission en Préfecture :	26 avril 2021
Date de réception en Préfecture :	26 avril 2021
Période d'affichage :	du au